

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20250318-202505D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt cinq

Le 18 mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy TISSIER, Mr Jérôme VRAY, Mr Frédéric GRANDPIERRE conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Baptiste WILLAUME

Objet : Affectation du résultat du CCAS dans le budget commune 2025

Suite à la délibération 2024 41 D du 29 octobre 2024 portant sur la suppression du CCAS, le conseil municipal réuni sous la présidence Mme Christelle MASSON, après avoir examiné le compte administratif 2024 du CCAS, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 0 €
- Un déficit de fonctionnement de : 2462.94 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement dans le budget commune 2025 au chapitre 002.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance

Mr Jean-Baptiste WILLAUME



Le Maire

Christelle MASSON

